

**DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON**

**D-2014/254**  
**Attribution d'aides en faveur des associations. Subventions.**  
**Adoption. Autorisation.**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative, de créer du lien social, de mettre en place des ateliers de sensibilisation...

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de **20 500 euros** prévue au budget primitif et de la répartir de la manière suivante :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montants 2014 (en euros)</b>
<b>Association des Auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale Région Aquitaine – AQUI-IHEDN</b> : développer l'esprit de défense, contribuer à la réflexion sur la défense nationale, notamment auprès des jeunes, à travers le « Rallye des lycéens » et différentes actions à Bordeaux et en Aquitaine.	<b>300</b>
<b>Association pour la Jeunesse, les Initiatives et le Réseau de l'Engagement – AJIRE</b> : accompagner des jeunes dans leur quotidien, leur projet et leur parcours et contribuer au développement de la vie associative.	<b>300</b>
<b>Association pour l'Etude et la Prévention du Suicide en Aquitaine – AEPSA</b> : participation à l'organisation d'un concert le 13 mai en faveur des jeunes du Centre Abadie.	<b>2 000</b>
<b>BORDELEKO ESKUAL ETXEA - Maison Basque de Bordeaux</b> : promouvoir la culture basque à Bordeaux par la mise en place d'animations, spectacles, tournois de pelote, conférences...	<b>1 000</b>
<b>Centre Culturel et d'Animation des Jeunes Yavné</b> : valoriser la richesse spécifique de l'héritage juif en Aquitaine, représenter un lieu de croisement et de tissage des pensées et des Hommes.	<b>8 000</b>
<b>Centre de Formation d'Etudes et d'Information – Femme Avenir</b> : soutenir le financement d'activités de formation, d'études et d'information sur le thème de la promotion des femmes.	<b>500</b>

<b>Société des Membres de la Légion d'Honneur - Comité de Bordeaux</b> : aider à l'organisation de journées de la Légion d'Honneur sur Bordeaux	<b>2 500</b>
<b>Union Européenne Féminine Délégation Aquitaine</b> : aider à l'organisation d'actions et événements permettant de renforcer et développer l'influence des femmes sur la vie politique et civique des nations européennes et des organisations européennes et internationales.	<b>700</b>
<b>Parrainage 33</b> : permettre aux parrains qui accueillent bénévolement des enfants les week-end et les vacances scolaires de pouvoir leur offrir des activités de loisirs, musées, sports, activités artistiques...	<b>1 000</b>
<b>Collectif OPEX Aquitaine</b> : participer à l'acquisition d'un drapeau portant mention de la section d'Aquitaine du Collectif National des Anciens Volontaires d'OPEX.	<b>1 300</b>
<b>Amicale des Anciens des Troupes de Marine de Bordeaux et d'Aquitaine</b> : aider à l'acquisition d'un drapeau et au fonctionnement général de l'association.	<b>800</b>
<b>Agora des Arts</b> : organiser un rendez-vous culturel, le premier dimanche de chaque mois sur les Allées de Tourny : lieu d'expression et d'exposition pour les artistes désirant se faire connaître.	<b>700</b>
<b>Maison d'Accueil et d'Information de la Gironde – MAI 33</b> : maintenir le lien familial entre les détenus de la Maison d'Arrêt et leurs proches. Assurer l'accueil des familles en attente de parler, ainsi que la location de studios pour les détenus sortants.	<b>400</b>
<b>Association des Guides et Scouts d'Europe – Groupe 6ème Bordeaux</b> : permettre au Groupe Guides d'Europe 6ème Bordeaux de participer au grand rassemblement européen de ses membres organisé par l'Union Internationale des Guides et Scouts d'Europe.	<b>1 000</b>
<b>Total</b>	<b>20 500</b>

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2014.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/255**

**Attribution d'aide financière en faveur de l'Association Union Saint Jean. Subvention. Adoption. Autorisation.**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre général de sa politique d'aides aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative, de créer du lien social, de mettre en place des ateliers de formation.

L'association Union Saint Jean dont le siège social est au 97, rue Malbec à Bordeaux est une maison de quartier qui travaille dans le secteur de l'animation socio culturelle. Forte de 1 995 adhérents, elle propose des activités sportives telles que les arts martiaux, le tennis de table, le basket-ball, le football, la gymnastique ; des activités culturelles telles que les arts plastiques, le cirque, le théâtre, des cours de langue (chinois, japonais), d'expression musicale (chorale, guitare, piano) ; des cours d'expression corporelle (danse, flamenco, hip hop, salsa, etc.). Elle intervient aussi dans le cadre des activités périscolaires, des centres d'accueil et de loisirs, des interclasses.

Plusieurs bâtiments composent l'ensemble immobilier du siège social situé au 97 rue Malbec. L'un d'entre eux est un ancien cinéma qui sert actuellement de remise à matériels.

Construit en 1946, il a été définitivement fermé au public en 1988. Son état de dégradation avancé rend nécessaire sa démolition en raison du danger qu'il présente pour les différentes personnes appelées à fréquenter ce lieu. Aujourd'hui la cour est principalement utilisée dans le cadre des activités périscolaires et des accueils de loisirs. Mais son état de détérioration actuelle rend difficile la tenue de ces activités.

Les responsables de l'association se sont rapprochés de la Ville pour expliquer leur intention de démolir l'ancien cinéma, et de réutiliser les emprises au sol et la cour existante pour restructurer ces espaces avec essentiellement deux usages : un jardin partagé à caractère pédagogique et des espaces de rangement qui font défaut.

Ces emprises recomposées proposeront un espace pluriel ouvert et accessible au plus grand nombre. Il sera conçu comme un lieu de rencontres et d'échanges.

L'objectif de l'Union Saint Jean est de conforter le lien intergénérationnel dans le quartier mais aussi de faire découvrir à de nouveaux adhérents, les activités socio culturelles.

Dans le détail, les travaux porteront sur tout d'abord un diagnostic technique, puis la démolition proprement dite, la réalisation des travaux de maçonnerie, ravalement et terrassement pour terminer avec un réaménagement paysager avec implantation de chalets bois à usage pédagogique et de rangement.

Ne disposant pas de la totalité du financement, l'association sollicite la Ville pour une subvention d'investissement, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

- Association Union Saint Jean	42 849,00 €
- Mairie de Bordeaux	37 476,00 €
	-----
TOTAL	80 325,00 €

Après examen attentif, il nous a paru opportun de réserver une suite favorable à cette demande afin de conforter l'action menée par cette association et d'octroyer à l'Union Saint Jean une subvention de 37 476,00 €.

Conformément à la loi, il est nécessaire de conclure des conventions de partenariat qui prennent en compte les modalités de contrôle de l'emploi des subventions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-joint annexé,
- verser une subvention de 37 476 €uros à l'association Union Saint Jean dont le montant sera imputé sur les crédits de la Ville.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME BREZILLON.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez, l'Union Saint Jean est implantée depuis 67 ans à Bordeaux Sud, quartier en pleine évolution. Cette maison de quartier contribue largement à l'animation socioculturelle de ce territoire.

Elle propose à ses quelques 2000 adhérents une quarantaine d'activités sportives, culturelles et artistiques. Elle intervient aussi dans le cadre des activités périscolaires, des centres d'accueil et de loisirs et des interclasses.

Plusieurs bâtiments composent son ensemble immobilier, dont un ancien cinéma situé dans la cour et fermé au public depuis 1988.

Pour d'évidentes raisons de sécurité et pour augmenter et améliorer les capacités et la qualité d'accueil, les responsables de l'association souhaitent démolir ce bâtiment et réutiliser les emprises au sol ainsi libérées.

Tous profiteront de nouveaux espaces d'animation, d'un jardin partagé et d'une cour aménagée.

Ne disposant pas de la totalité des financements l'Union Saint Jean sollicite auprès de la Ville une subvention d'investissement à hauteur de 37.476 euros.

Je vous remercie d'autoriser le Maire à signer cette convention et à verser la subvention sur le calendrier prévu à l'article 3.

**M. LE MAIRE.** -

L'Union Saint Jean est en plein développement. Comme cela a été rappelé elle a déjà 2000 adhérents environ. Donc au-delà de la démolition de ce bâtiment elle a un projet de construction sur son site pour permettre l'extension de ses locaux. C'est bien évidemment une opération que nous sommes en train d'étudier avec l'association.

Mme AJON

**MME AJON.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, dans cette délibération nous allons en effet accompagner l'aménagement de nouveaux espaces pour l'Union Saint Jean, espaces qui permettront, nous le supposons, d'accroître peut-être le nombre de places d'accueil du centre de loisirs, qui accompagnera, j'espère, la création de nouvelles places supplémentaires que nous attendons depuis des années et que vous avez annoncées par voie de presse, ces nouvelles places qui accompagneront la réforme des rythmes scolaires.

Réforme des rythmes scolaires dont nous avons appris par voie de presse les modalités d'application pour la rentrée de septembre 2014.

Des annonces qui nous ont bien surpris et qui nous ont même inquiétés puisque cette organisation a dévoilé de nombreux reculs par rapport aux nombreuses annonces qui avaient été faites depuis la rentrée scolaire et durant la période électorale, des reculs lourds de conséquences pour les enfants, les familles et les budgets familiaux.

Le premier recul porte sur l'accès à la restauration scolaire du mercredi où une nouvelle fois nous allons voir apparaître un filtre d'accès à la restauration scolaire, temps que nous pensions enfin révolu grâce à l'accès de tous les enfants, quelles que soient leurs origines sociales, à la restauration scolaire. Nous voyons revenir le filtre à la restauration scolaire uniquement réservée aux enfants qui auront accès aux centres de loisirs, centres de loisirs, nous le savons, qui ne sont pas assez suffisants pour accueillir tous les jeunes bordelais.

Enfin ce nouveau recul sur la restauration scolaire entraîne bien entendu une augmentation des coûts pour les familles dans le mode de garde des enfants du mercredi.

Et enfin cela implique bien entendu une gestion très compliquée entre les temps familiaux et les temps professionnels, et encore une nouvelle fois un recul sûrement sur l'accès au travail des femmes, vous le savez.

Le second recul : la réduction des temps d'activités périscolaires qui seront réduits en maternelle à 1 h 30 par semaine au lieu de 3 heures, une réduction uniquement basée sur une justification de coût et de réduction de coût, et une volonté d'économies budgétaires pour la mairie.

Je rappelle qu'aujourd'hui cette réforme coûtera 1,8 million – c'est votre annonce – ce qui ne représente que 0,3% du budget de la Ville. C'est bien peu pour tous les enfants des Bordelais, alors que nous savons, quand il le faut, investir de nombreux millions dans des projets comme celui du grand stade ou bien d'autres.

Enfin un troisième recul : la sortie des classes aura lieu à 16 h. Le temps de 16 h à 16 h 30 avait été annoncé comme non payant aux familles, or, là encore, ce temps va être facturé.

Enfin ce coût supplémentaire, ces nombreux coûts, moi j'appelle ça de nombreux impôts familiaux encore portés sur les familles bordelaises. Un recul, alors que vous aviez annoncé par voie de presse, par voie écrite aux familles, aux conseils d'écoles des choses complètement différentes. C'est une remise en cause totale de la parole de la mairie envers les familles bordelaises.

Nous vous demandons donc de revoir entièrement la copie, de revenir au minimum qui était acceptable, c'est-à-dire les choses qui avaient été présentées aux familles, et nous vous demandons de prendre bien plus en compte le respect des familles bordelaises.

**M. LE MAIRE.** -

Mme CUNY

**MME CUNY.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci. Mme AJON, vous parlez de recul, je parlerai moi d'évolution de notre projet.

Vous nous reprochez un filtre d'accès à la restauration scolaire du mercredi. Je ne suis absolument pas d'accord avec vous. Cette restauration est destinée aux enfants qui vont en centre de loisirs l'après-midi, donc aux enfants dont les parents travaillent.

Je rappellerai aussi que nous avons mis en place une garderie gratuite de 11 h 30 à 12 h 30 pour permettre justement aux familles qui ne travaillent pas d'aller chercher leurs enfants.

Quand vous nous parlez d'une augmentation de coût pour les parents avec une garderie de 16 à 16 h 30, oui, nous avons dû faire évoluer notre projet, Mme AJON. Il est vrai que le gouvernement a changé, qu'on nous a annoncé des réductions extrêmement importantes pour les collectivités locales, vous le savez aussi bien que nous. Nous avons dû faire des choix et nous les assumons.

En revanche, le choix que nous n'avons pas fait c'est de diminuer la qualité de notre projet. Nous avons maintenu la qualité de notre projet quant au contenu pour les enfants. C'était là notre principale préoccupation.

Pour terminer, vous parlez du nombre de places. Sachez que nous allons créer 800 places d'accueil de centre de loisirs pour le mois de septembre, justement pour la mise en place de cette réforme.

#### **M. LE MAIRE.** -

Ce procès que nous fait Mme AJON est proprement scandaleux. Il vise à faire porter à la mairie le chapeau d'une mauvaise réforme qui a été lancée par un ministre qui depuis a d'ailleurs disparu du radar, réforme qui est dénoncée par à peu près tous les élus locaux, même ceux qui ont été obligés de la mettre en œuvre, par de nombreuses associations de parents d'élèves et par les enseignants eux-mêmes. Une réforme qui aboutira à dégrader les conditions de scolarité de nos enfants plutôt que de les améliorer.

C'est une mauvaise réforme et je n'ai pas l'intention de porter le chapeau de cette mauvaise réforme.

Deuxièmement, vous dites que nous ne tenons pas nos engagements.

Oui. J'avais pris des engagements au début de cette année sur la base des dotations que nous versait l'Etat. L'Etat a manqué à ses engagements.

Qui est-ce qui manque à ses engagements ? Ce n'est pas la Ville, c'est l'Etat.

Et la façon dont il a coupé les dotations budgétaires qu'il nous verse provoque l'indignation de toutes les collectivités territoriales de quelque bord qu'elles soient.

C'est un peu fort de café de venir nous reprocher ce qu'est la conséquence de la politique du gouvernement que vous soutenez. Enfin... que vous soutenez comme la corde soutient le pendu, de plus en plus.

Donc j'assume parfaitement les adaptations que nous avons été obligés de faire. Le projet que nous avons conçu initialement avait un coût net pour la Ville d'environ 5 millions d'euros. A l'époque vous nous reprochiez d'ailleurs ce chiffre en nous indiquant qu'il était trop élevé. Eh bien nous avons été obligés de faire des économies en cherchant la meilleure solution possible pour le bien-être des enfants. Je ne reviens pas sur les indications qu'a données Mme CUNY.



Quant à la comparaison avec le grand stade, c'est une espèce d'obsession qui finira par lasser l'ensemble des Bordelais. Je voudrais rétablir la vérité.

Le stade, il est financé à moitié pour l'investissement par le club et pas par la Ville. C'est absolument certain. D'ailleurs la mission sénatoriale qui a fait récemment un tour d'horizon sur les PPP a noté qu'à Bordeaux cette participation était particulièrement significative.

Dans l'investissement lui-même la Ville met 17 millions d'euros. Si nous avons maintenu le projet initial de 5 millions d'euros par an, vous voyez que c'est 3 années de rythme scolaire ; et c'est à peu près le montant du groupe scolaire Albert Thomas et de la Crèche Albert Thomas que nous sommes en train de réaliser.

Alors cessons de dire qu'avec le grand stade on aurait pu financer de multiples opérations de la Ville. C'est de la démagogie pure et simple.

Sans oublier que la construction du grand stade donne du travail à de nombreuses entreprises du territoire et fournit des heures d'insertion à de très nombreux jeunes bordelais et jeunes bordelaises.

Et je ne doute pas que cet équipement trouvera toute sa place dans le paysage régional une fois que la Communauté Urbaine l'aura repris à son compte, puisque c'est à l'évidence un équipement d'intérêt métropolitain.

Voilà ce que je voulais dire. Je pense que la querelle qui nous est faite sur ce point est parfaitement démagogique. C'est l'Etat qui nous contraint à prendre cette décision pour appliquer une mauvaise réforme.

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Mme AJON

**MME AJON.** -

Monsieur le Maire, Mme CUNY, j'ai bien entendu que tous les parents travaillant pourront avoir une place en centre de loisirs. C'était vos propos. Très bien. J'en suis enchantée.

800 places supplémentaires d'ici la rentrée en préservant la qualité d'accueil. On attend. On verra.

En tout cas avec 800 places complémentaires vous savez comme moi que tous les parents bordelais travaillant n'auront pas une place en centre de loisirs. Donc ils n'auront pas accès à la restauration scolaire et ils auront à payer un mode de garde privée supplémentaire extrêmement onéreuse, vous le savez très bien. Peut-être que pour vous ce n'est pas onéreux, mais pour beaucoup de parents ça l'est.

Quant au financement de la réforme, je vous rappelle que c'est aussi une enveloppe dont vous ne parlez pas qui a été maintenue par le gouvernement pour accompagner la réforme scolaire.

(Brouhaha)

**MME AJON.** –

Excusez-moi, Mme CUNY, je vais terminer.

**M. LE MAIRE.** -

Laissez parler Mme AJON quelque passion qu'elle mette dans son propos. Laissez-là s'exprimer s'il vous plaît.

**MME AJON.** –

Ensuite vous avez le sens de l'économie sélective. Aujourd'hui vous choisissez d'économiser sur le budget et sur le dos des enfants, de l'avenir des enfants et des familles bordelaises. Vous ne choisissez pas d'économiser ni sur le grand stade, ni sur d'autres nombreux grands investissements que nous faisons. Vous avez le sens de l'économie sélective.

Quant aux parents, Monsieur le Maire, dans les conseils d'écoles, dans les conseils de familles à la sortie des écoles, ils ne sont pas contents, vous le savez très bien. Ou alors vous ne le savez pas parce qu'on ne vous le fait pas remonter, mais il n'y a pas un conseil d'école où ce que vous avez présenté satisfait les familles.

**M. LE MAIRE.** -

Je le sais parfaitement, Madame. Je suis très bien informé de ce qui se passe. Mais moi j'ai un certain sens de mes responsabilités, j'assume cette décision. L'Etat nous coupe les vivres. Nous en tirons les conséquences. Je le dirai à tous les parents d'élèves que j'aurai l'occasion de rencontrer. Je ne me cacherai pas derrière mon petit doigt, et je ne ferai pas ce que vous faites, c'est-à-dire faire porter la responsabilité de la réforme à d'autres.

C'est la réforme Peillon – la réforme Peillon – une mauvaise réforme qui a d'ailleurs abouti au départ du ministre de son poste tellement il s'est planté dans cette réforme.

La Ville de Lyon a mis la réforme en œuvre exactement dans les mêmes conditions que la Ville de Bordeaux, et que je sache, le Maire de Lyon n'appartient pas au même parti politique que moi.

Les trois-quarts des communes de la Communauté Urbaine ont adopté le même régime s'agissant de la restauration du mercredi que celui de la Ville de Bordeaux parce que nous sommes tous devant les mêmes contraintes.

Donc il y a bien un moment où il faut arrêter la démagogie. Vous ne pouvez pas avoir un Premier Ministre qui le soir à la télévision explique aux Français qu'il faut se serrer la ceinture parce que les temps sont durs, et ici faire de la démagogie de la plus basse espèce en essayant d'attiser le mécontentement des familles, qui existe et que je comprends. Ce n'est pas un comportement digne de quelqu'un qui a des responsabilités politiques. Je le dis.

**MME AJON.** –

Vous ne pouvez pas comparer le budget de Bordeaux et le budget de l'Etat.

**M. LE MAIRE.** -

Je les compare absolument. Les contraintes qui pèsent sur nous, proportionnellement elles sont aussi fortes.

Quant à l'aumône que nous fait l'Etat en compensant une toute petite partie pendant un an, peut-être deux ans, on n'en sait pas plus, du coût que ça représente, ce n'est vraiment pas un argument pour justifier la réforme.

Mme DELAUNAY

**MME DELAUNAY.** -

Monsieur le Maire, vous avez parlé de démagogie. Je vous ai entendu personnellement dire à la radio de manière tout à fait claire et forte que 50 milliards d'euros pour l'Etat c'était le minimum. Et vous savez que votre parti, l'UMP, propose 130 milliards d'euros d'économie. Et parallèlement vous dites dans ce Conseil, vous répétez, même, je l'ai écouté déjà à plusieurs reprises, que l'on baisse les dotations de l'Etat.

Peut-on faire, même 50, mais a fortiori 130 milliards d'euros d'économie sans rien baisser du tout ?

Nous arrivons à ce paradoxe permanent que d'une main on réclame des économies et d'une autre on ne veut pas qu'elles touchent le budget que l'on gère.

Eh bien c'est cela, moi, que j'appelle de la démagogie.

**M. LE MAIRE.** -

Chère Madame, vous m'avez habitué à des raisonnements un peu plus sophistiqués et un peu plus justes.

Je n'ai pas contesté le fait que nous devons faire des économies. Ce que je constate c'est la contradiction d'un gouvernement qui d'un côté nous coupe les vivres et de l'autre côté nous colle des dépenses supplémentaires. C'est cela qui est scandaleux. Ce n'est pas le fait de faire des économies.

Donc votre raisonnement est particulièrement spécieux ce soir.

M. ROBERT

**M. ROBERT.** -

Monsieur le Maire, quelques remarques rapides. Je ne voulais pas prendre la parole, mais juste pour compléter.

D'une main vous avez tapé sur notre réforme, sur ce que nous voulions faire à Bordeaux pendant des mois, accompagnés d'ailleurs d'une fédération de parents d'élèves, puisque vous reprenez exactement les mêmes arguments, et aujourd'hui vous venez nous expliquer que cette réforme ne devait pas être si mal que ça puisque vous voulez y revenir.

Donc on voit très vite les contradictions, et on voit très vite qu'entre votre volonté de jouer une opposition constructive et la réalité de vos propos parfois il y a un petit espace.

Enfin on a beaucoup parlé de M. Peillon. Si par hasard il vous manquait un indicateur de popularité de cette réforme : 11,87%, c'est le score de M. Peillon aux élections européennes.

**M. LE MAIRE.** -

Mme AJON pour terminer, parce que je vous rappelle que le débat ne porte pas sur les rythmes scolaires, si je peux me permettre de vous le dire.

**MME AJON.** -

S'il a déchaîné tellement de passion de votre part c'est qu'a priori il vous intéressait aussi...

**M. LE MAIRE.** -

Oui, mais enfin l'argument de M. ROBERT, Madame, devrait vous mettre mal à l'aise. La précédente étape de la réforme c'était nul et non avvenu, et maintenant vous regrettez que nous ne la mettions pas en place...

**MME AJON.** -

Non...

**M. LE MAIRE.** -

Votre démagogie n'a pas de limite. Pas de limite !

**MME AJON.** -

Monsieur le Maire, M. ROBERT, arrêtez votre démagogie aussi. Nous trouvions déjà que votre première réforme était bien basse...

**M. LE MAIRE.** -

Ah voilà ! Il en fallait plus !

(Brouhaha)

**MME AJON.** -

Il fallait aller encore plus loin !

**M. LE MAIRE.** -

Il fallait 15 millions, sans doute...

**MME AJON.** –

Monsieur le Maire, il n'y a pas que l'argent, il y a la manière de conduire les canevass que vous proposez sur les rythmes scolaires, vous le savez très bien. Vous vous mettez en colère mais quelque part vous avez quand même aussi votre mauvaise foi par rapport aux familles ! Vous leur avez écrit noir sur blanc en octobre 2013 ! Vous leur avez écrit en décembre, et encore vous changez d'avis ! Excusez-moi, Monsieur le Maire, nous avons le droit de dire que vous reculez parce que vous reculez. Vous allez de moins en moins loin.

**M. LE MAIRE.** -

Madame, moi au moins j'assume mes responsabilités. J'ai écrit deux fois aux familles. La première fois pour faire une proposition, et la deuxième fois pour leur dire que je ne pouvais pas tenir cette proposition. Ça c'est un comportement responsable et honnête. Les deux lettres, je peux vous les montrer.

Je reconnais parfaitement que le deuxième projet est en recul par rapport au premier pour une raison bien simple, c'est, je le répète, la décision prise par le gouvernement dans le courant du premier trimestre après que nous avons fait notre première proposition et qui la rend aujourd'hui insupportable.

D'ailleurs je suis assez conforté dans cette analyse par le fait que la quasi totalité des villes, qu'elles soient de gauche ou qu'elles soient de droite, sont exactement sur cette même ligne.

L'Association des Maires des Grandes Villes de France, l'Association des Communautés Urbaines de France, protestent vigoureusement contre la façon dont cette affaire a été conduite. D'un côté on baisse les dotations, de l'autre on contraint les collectivités territoriales à faire des dépenses supplémentaires.

Cette démarche n'est pas acceptable de la part d'un gouvernement qui voudrait véritablement remettre en ordre les finances de la France.

Vous aurez beau vous déchaîner et attiser le mécontentement des familles que je peux comprendre, vous ne changerez rien à cette réalité.

Je mets donc aux voix ce qui est à l'ordre du jour, c'est-à-dire l'attribution d'une aide financière de 80.000 euros à l'association de l'Union Saint Jean.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.



## Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Union Saint Jean Participation financière de la Ville aux travaux de démolition, d'aménagement d'espaces d'animation et de rangement

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n° ..... en date du ...../...../..... reçue en Préfecture de la Gironde le ...../...../....., ci-après dénommée « La Ville »

D'une part,

Et :

L'association Union Saint Jean, représentée par son Président, Monsieur Pierre GAMUNDI, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du ...../...../....., Ci-après dénommée « l'Association »

D'autre part,

### ARTICLE 1 – OBJET

L'association Union Saint Jean souhaite procéder à des travaux de démolition, d'aménagements d'espaces d'animation et de rangement, 97 rue Malbec à Bordeaux. Le montant des travaux est de 80 325,00 € TTC.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 3 pour un montant plafonné à 37 476,00 €.

Il est précisé que l'association est le maître d'ouvrage des travaux objet des présentes et qu'en aucun cas la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne pourrait être engagée en cas de litige.

### ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux travaux de démolition et d'aménagement d'espaces d'animation et de rangement.

En cas de non respect de ces dispositions, la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

### ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera selon le calendrier ci-dessous :

- 12 000 € à la signature de la convention,
- 25 476,00 € sur production des factures justificatives, visées et certifiées acquittées par Monsieur le Président de l'association, au prorata du montant de la participation de la Ville.

### ARTICLE 4 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

### ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex,
- pour L'association Union Saint Jean, au 97 rue Malbec à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le ...../...../.....

En trois exemplaires.

Pour L'association Union Saint Jean  
Le Président,  
Pierre GAMUNDI

Pour la Ville de Bordeaux  
Le Maire,  
Alain JUPPÉ